

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG – CHÂTEAU-SALINS
COMMUNE D'AVRICOURT

N° 2024-11

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
RUE DU TEMPLE

LE MAIRE D'AVRICOURT

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;

VU la demande formulée par l'entreprise CALI&CO de Réding ;

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de réfection de toiture de la maison située 209, rue du Temple, effectués par la société CALI&CO, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement dans l'emprise des travaux.

ARRETE

Article 1er - A compter du 18 mars 2024 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits rue du Temple.

Article 2 - La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise CALI&CO.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur

Article 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier

Article 5 - Monsieur le Maire de la commune d'Avricourt, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Sarrebourg, la société CALI&CO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AVRICOURT, le 13 mars 2024

Le Maire,

Eric DENNY

